

MERCREDI 12 MARS 2025 À 20H À LA SALLE COMMUNALE DE FEY

NOUVELLE LOI EN FAVEUR DU PATRIMOINE ARBORÉ



La LPrPNP vise à préserver les arbres et les haies, essentiels à la biodiversité et au cadre de vie. Elle impose aux communes de protéger les arbres remarquables et aux propriétaires de respecter des règles strictes pour l'abattage et l'entretien.

Pour comprendre vos obligations et agir en faveur du patrimoine arboré, les communes de Fey, Rueyres et Bercher vous convient à une séance d'information avec des exemples concrets à la clé.

La séance sera suivie d'un apéritif.



Plus d'informations

[vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage/
protection-de-la-nature-et-du-paysage](https://vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage/protection-de-la-nature-et-du-paysage)



×



×

